

## LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Autorité indépendante, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est défenseuse des droits constitutionnels de chacun à être informé et à participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement.

La procédure de PPVE est placée sous son égide. Trois garants, neutres et indépendants, ont été nommés dans le cadre du projet de la Porte Maillot : Mme. Sylvie Denis Dintilhac et MM. Jean-Louis Laure et François Nau.

Comme représentants de l'institution, les garants veillent au respect des principes fondamentaux qui formalisent ces droits.

Les garants, sont neutres et indépendants et ne prennent jamais position sur le fond du dossier. Le rôle des garants est de veiller, depuis la phase préparatoire jusqu'à la fin de la procédure de participation, au respect des principes de la CNDP :

### • **Transparence**

Les garants veillent à la transparence de l'information tout au long du processus ;

### • **Équivalence**

Les garants veillent à ce que la parole de chacun soit traitée de manière équivalente, quel que soit le statut des participants (personnes physiques, groupements, institutions publiques, etc.)

### • **Argumentation**

Les garants veillent à ce que les interventions soient argumentées et donnent lieu à des réponses tout aussi argumentées de la part du maître d'ouvrage.

À cela, la lettre de mission de la CNDP ajoute le principe de **l'INCLUSION** : les garants veillent à ce que le dispositif recherche la parole de tous les publics, même les plus éloignés, et facilite leur expression. Pour en savoir plus :

<https://www.debatpublic.fr/ses-valeurs>



Le parvis en 2024, vue vers Neuilly

## LA SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

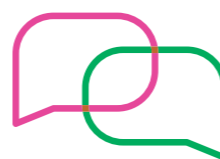
Dans un délai d'un mois à compter du 25 octobre de la fin de la PPVE, les garants rédigeront une synthèse des observations et propositions du public, mentionneront les réponses et, le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage. Cette synthèse sera rendue publique sur le site internet dédié à la PPVE et sur les sites internet de la Ville de Paris et de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

### CONTACTER LES GARANT.E.S

[sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr](mailto:sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr)  
[jean-louis.laure@garant-cndp.fr](mailto:jean-louis.laure@garant-cndp.fr)  
[francois.nau@garant-cndp.fr](mailto:francois.nau@garant-cndp.fr)



**Du 16 septembre au 25 octobre 2020**  
informez-vous, donnez votre avis  
et posez vos questions



Sur le site

[ppve.maillot.contribuez.net](https://ppve.maillot.contribuez.net)

- ☎ Répondeur enregistreur au 01 83 62 94 65
- 📄 Dossier papier et borne numérique disponibles dans les Mairies des 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements

Participez aux temps d'échange prévus :

### RÉUNION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE PARTICIPATION

le 22 septembre 2020 à 19H30  
10 RUE DU DÉBARCADÈRE - 75017 PARIS  
Dans les locaux de la Fédération Française du Bâtiment • Salle Pradeau \*

### WEB CONFÉRENCE THÉMATIQUE MOBILITÉ & ENVIRONNEMENT

le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18H30  
Inscrivez-vous depuis le site : [ppve.maillot.contribuez.net](https://ppve.maillot.contribuez.net) pour participer à la web conférence et poser vos questions

### Réunion de restitution de la participation du public Le 24 novembre 2020 à 19H30

10 RUE DU DÉBARCADÈRE - 75017 PARIS  
Dans les locaux de la Fédération Française du Bâtiment • Salle Pradeau \*

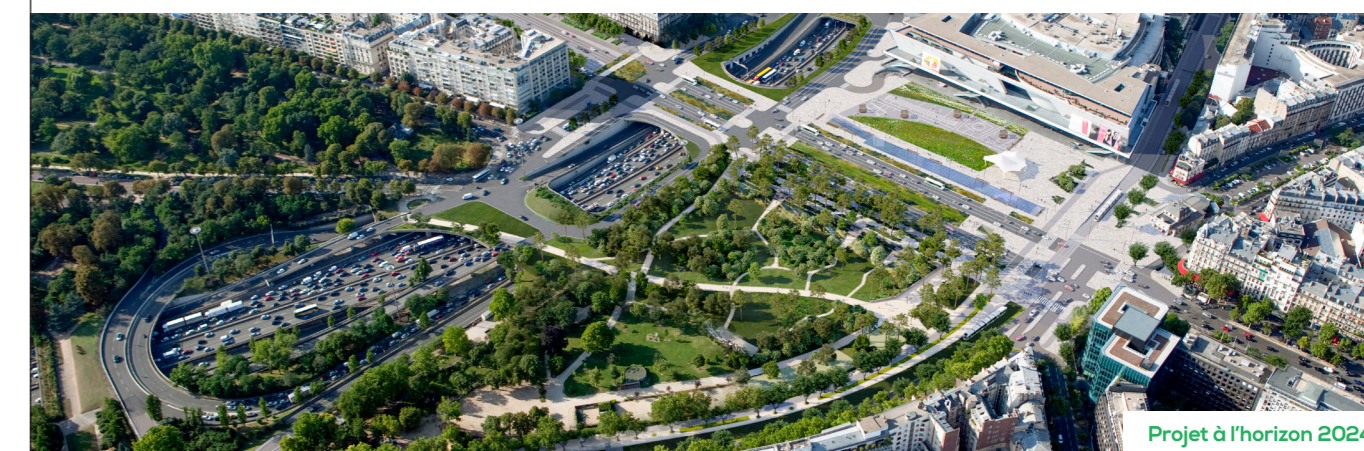
\* Afin de respecter les mesures sanitaires, l'accès à la salle sera restreint et le port du masque obligatoire. En cas d'évolution des conditions sanitaires : information sur le site de la participation

CONTACTER LES GARANT.E.S :

[sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr](mailto:sylvie.denis-dintilhac@garant-cndp.fr) • [jean-louis.laure@garant-cndp.fr](mailto:jean-louis.laure@garant-cndp.fr)  
[francois.nau@garant-cndp.fr](mailto:francois.nau@garant-cndp.fr)



NOUVELLE  
**PORTE MAILLOT**  
Réaménagement de la place de la Porte Maillot



Projet à l'horizon 2024

**du 16 septembre au 25 octobre 2020**  
Participation du Public par Voie Electronique  
Sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public.  
Préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et à la délivrance des permis d'aménager



Participez sur le site

[ppve.maillot.contribuez.net](https://ppve.maillot.contribuez.net)

informez-vous, donnez votre avis  
et posez vos questions

## LES ENJEUX DU PROJET

De la Cour du Louvre à la Grande Arche de la Défense, une perspective urbaine unique traverse Paris et les Hauts-de-Seine sur une dizaine de kilomètres. Au milieu des années 70, cet Axe Majeur a perdu de sa lisibilité au niveau de la Porte Maillot dont l'infrastructure routière contribue à la rupture entre le Bois de Boulogne, le square Parodi et Paris.

### D'un nœud routier à une place publique

Le projet de reconfiguration de la Porte Maillot a pour ambition de rétablir l'Axe Majeur et de faire entrer le Bois de Boulogne dans Paris. Le giratoire laisse ainsi place à un nouvel axe agrémenté d'un terre-plein central, aligné sur les avenues de la Grande Armée à Paris et du Général de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.



Perspective lisière majeure, vue vers Paris

### Ambition végétale et lien au bois de Boulogne

L'un des principaux buts du projet est de reconnecter le Bois de Boulogne au square Parodi. L'extension du square permet d'étendre l'ambiance du bois de Boulogne dans la ville, et de le positionner dans la séquence de l'Axe Majeur. Cette extension prendra la forme d'une alternance de végétation dense et de clairières, dans une armature arborée déclinant les essences végétales du bois de Boulogne.

### Continuités végétales et biodiversité

En limitant le caractère minéral du site et en étirant le bois de Boulogne jusqu'à l'Axe Majeur, le projet ambitionne de reconstituer les continuités écologiques de la ceinture verte parisienne. Le dispositif, comparable à ceux de la Porte Dorée ou de la Porte Dauphine, permet de faire entrer la nature dans la ville dense. Ce parti-pris paysager permet de renforcer la trame verte.

### Un nouveau pôle multimodal

La Porte Maillot assurera l'interconnexion de lignes structurantes du réseau de transports en commun : à la ligne 1 du métro et au RER C, s'ajouteront le RER E et une station du tramway T3 ainsi que la gare routière et aéroportuaire reconfigurée. Ce pôle renforcé de transports publics confortera la Porte Maillot dans sa fonction de pôle intermodal de premier plan à l'échelle de la métropole. Un parvis actif au nord de la place facilitera les liaisons entre les modes de transport.

### Un traitement différencié des deux rives

Le projet d'aménagement et la mise en compatibilité du PLU permettent la libération d'un terrain constructible situé devant le Palais des Congrès. Celui-ci est pensé pour offrir un front bâti dans la perspective de l'Axe Majeur tout en affirmant un traitement différencié des deux rives.

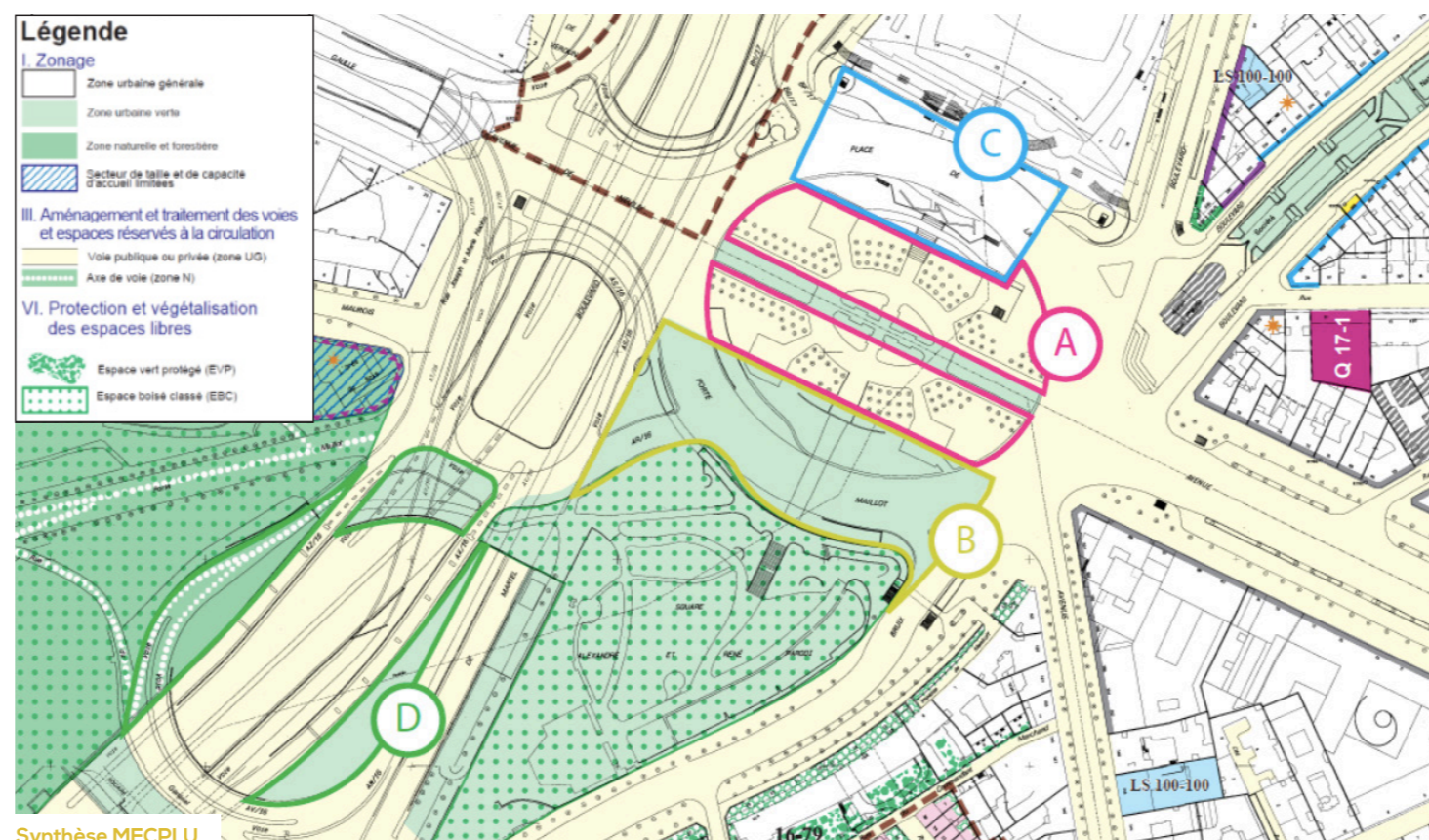
### Un projet en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les hôtels situés dans le secteur de la Porte Maillot (Hyatt et Méridien Etoile), comptant environ 2 000 chambres, accueilleront les membres du CIO. Le site a donc été intégré, via le décret n° 2019-1164 du 8 novembre, à la liste des projets bénéficiant d'une procédure dérogatoire de participation du public.

Par ailleurs, le projet Paris 2024 prévoit l'aménagement de voies olympiques réservées à la circulation des personnes accréditées par le comité d'organisation et aux véhicules de secours et de sécurité, dont Maillot sera un carrefour.



Plan du projet • Horizon 2024

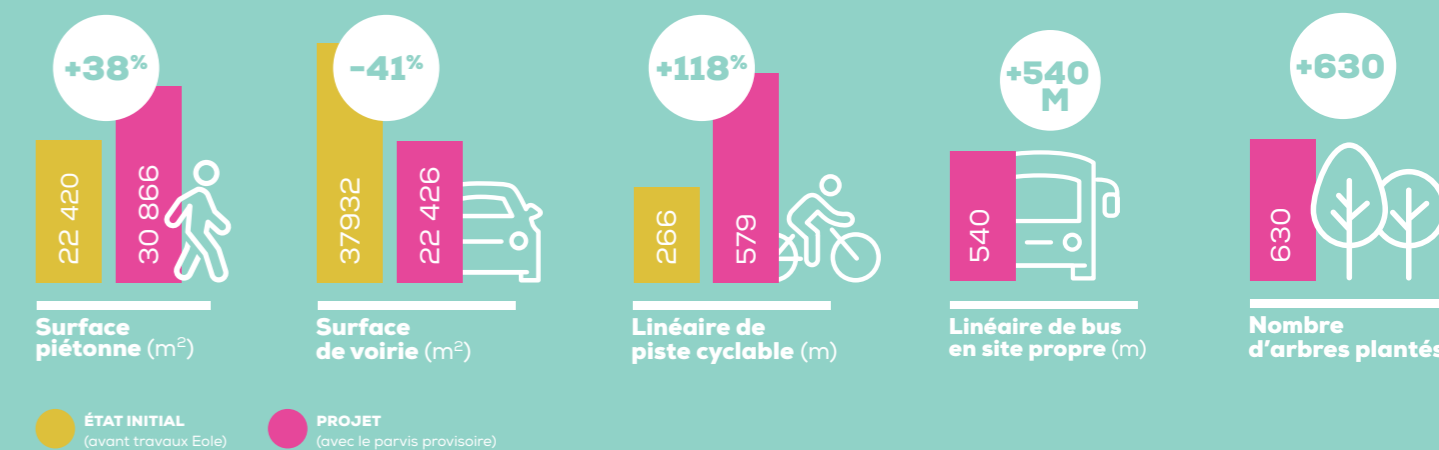


Synthèse MECPLU

## Le planning



## Chiffres clés



## L'ÉVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (MECPLU) a pour objet d'adapter le contenu de ce document afin de permettre la mise en oeuvre du projet. Un certain nombre de modifications concernent des évolutions des

zones Urbaine Générale (UG), Urbaine Verte (UV) ou Naturelle et Forestière (N).

La MECPLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale commune avec le projet.

Elle se traduira par une délibération du Conseil de Paris se prononçant sur l'intérêt général de l'opération et emportant mise en compatibilité du PLU.

### A Transformation du rond-point en voie droite

Classer en « voie publique ou privée » les emprises de la future voie (actuellement en zone Urbaine Verte).

### B Extension du square Parodi et du bois de Boulogne

Classer en zone Urbaine Verte l'extension du square Alexandre et René Parodi (actuellement en « voie publique ou privée »)

### C Un terrain à bâtir créé côté nord

Classer en zone Urbaine Générale la partie du rond-point (actuellement en zone Urbaine Verte ou en « voie publique ou privée ») correspondant à l'emprise du futur terrain constructible

### D Conforter le lien entre les entités végétales

Classer les talus du Périphérique en zone Urbaine Verte (à l'est) ou en zone Naturelle (à l'ouest) ; classer en zone Urbaine Verte les emprises à végétaliser au-dessus du Périphérique